



La Ville de Toul, avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle, l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), Action Logement et la Communauté de Communes Terres Toulaises s'engagent à aider à la rénovation de 200 logements sur le centre-ville d'ici fin 2024.

LES OBJECTIFS

- Lutter contre l'habitat indigne ou non décent,
- Traiter de l'habitat vacant et très dégradé,
- Améliorer les performances énergétiques,
- Adapter les logements au vieillissement ou au handicap,
- Aider les copropriétés fragiles ou en difficultés.

Environ 5 millions d'Euros d'aides financières sont réservées pour atteindre cet objectif, avec ces priorités d'intervention.

VOTRE INTERLOCUTEUR



URBAM Conseil a été missionné par la Ville de Toul pour animer ce dispositif en faveur de l'habitat, conseiller les propriétaires souhaitant réaliser des travaux et instruire toutes les demandes d'aides financières.

CONTACT & INFORMATIONS

www.toul.fr



URBAM CONSEIL

45 bis rue de Nancy
88000 Épinal
03 29 64 05 90
meurtheetmoselle@urbam.fr

PERMANENCES EN MAIRIE DE TOUL

2^e et 4^e jeudis du mois de 10h à 12h

UNE OPÉRATION FINANCÉE PAR

- LA VILLE DE TOUL
- L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT
- LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE
 - ACTION LOGEMENT
- LA RÉGION GRAND EST
- LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERRES TOULOISES



**CENTRE
—VILLE**
RÉNOVONS
ENSEMBLE
NOTRE
HABITAT

**PROPRIÉTAIRES
BAILLEURS**

LES AIDES POUR RÉNOVER,
AMÉLIORER, ADAPTER
VOTRE LOGEMENT

www.toul.fr

CONDITIONS

Vous êtes propriétaire d'un logement locatif occupé ou vacant, ou vous souhaitez investir dans l'immobilier ancien.

Pour vos projets de travaux, vous pouvez bénéficier de conseils et d'aides financières sous certaines conditions.

POUR QUELS TRAVAUX ?

Les aides financières sont prioritairement destinées à traiter la rénovation lourde de l'habitat dégradé, la mise aux normes de sécurité et de salubrité des logements, ainsi que la réduction des charges énergétiques (chauffage, isolation).

Les aides de l'Anah peuvent représenter 35 à 45 % du montant HT des travaux subventionnables réalisés par entreprises et elles peuvent être cumulées avec d'autres financements (Ville de Toul, Action Logement, Conseil Départemental, Communauté de Communes Terres Toulaises).

UNE ÉVALUATION GRATUITE ET SANS ENGAGEMENT

URBAM Conseil, vous accompagne dans vos démarches : renseignements, visite de votre logement et conseils techniques sont gratuits et sans engagement.

Les aides financières et des réductions d'impôts sont conditionnées à un plafonnement du loyer et conditions de ressources des locataires après travaux : voir auprès d'URBAM Conseil les niveaux de loyers pouvant s'appliquer sur Toul.

PÉRIMÈTRE

20 % D'AIDE EN PLUS !

L'OPAH-RU concerne l'ensemble de la ville intramuros, mais les aides majorées par la Ville de Toul sont mises en place sur le centre médiéval.



Pour prendre en compte les surcoûts liés à la vétusté du bâti et aux enjeux architecturaux et patrimoniaux dans ce périmètre, la Ville de Toul accorde une aide s'ajoutant aux subventions de l'Anah, et pouvant représenter **jusque 20 % du montant HT des travaux éligibles**. En effet, la **Région Grand Est** abonde de 10 % les crédits communaux pour les logements vacants et énergivores.

www.toul.fr

DÉMARCHES

VOTRE PROJET EN 5 ÉTAPES

1. PRENEZ RDV AVEC URBAM CONSEIL

Par téléphone ou lors des permanences en mairie, pour vérifier l'éligibilité de votre projet.

2. URBAM CONSEIL ÉTABLIT LE PLAN DE FINANCEMENT DE VOTRE PROJET

En recherchant l'ensemble des aides auxquelles vous pouvez prétendre et en vous accompagnant dans toutes les démarches administratives. URBAM Conseil vous oriente vers le service de l'urbanisme pour tout programme de travaux soumis à autorisation d'urbanisme préalable.

3. DEMANDEZ DES DEVIS D'ENTREPRISES

Sur la base de vos devis d'entreprises (ou estimatif du maître d'œuvre), URBAM Conseil se charge de l'instruction administrative des demandes d'aides financières.

4. ATTENDEZ L'ACCORD DES FINANCEURS

Dès que vous avez obtenu l'accord de tous les financeurs, vous pouvez engager vos travaux.

5. RECEVEZ LES AIDES APRÈS LES TRAVAUX

Les aides financières sont versées sur présentation des factures et après contrôle par URBAM Conseil et l'Anah de la bonne réalisation des travaux. Les aides complémentaires de la Ville de Toul sont payées après validation du Conseil Municipal.



Attention : ne commencez pas vos travaux avant d'avoir obtenu tous les accords (autorisation de travaux si nécessaire, et notifications des financements)